

**FCTC**CONVENTION-CADRE DE L'OMS
POUR LA LUTTE ANTITABAC**Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac**
Reprise de la dixième session, Panama (Panama), 5-10 février 2024

JOURNAL

N° 5 – Vendredi 9 février 2024*Le Journal ne constitue pas un compte rendu officiel des travaux de la Conférence des Parties.*

Heure	Réunion	Salle
10 h 00-13 h 00	Commission A – Huitième séance	Salle America 1/2, premier étage
10 h 00-13 h 00	Commission B – Sixième séance	Salle Canal 1, rez-de-chaussée
15 h 00-18 h 00	Commission A – Neuvième séance	Salle America 1/2, premier étage
15 h 00-18 h 00	Commission B – Septième séance	Salle Canal 1, rez-de-chaussée
19 h 00-22 h 00	Commission B – Huitième séance	Salle Canal 1, rez-de-chaussée

Réunions régionales informelles et réunions de coordination de l'Union européenne

8 h 30-9 h 30	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>à huis clos</i>)	ISTMO 1, premier étage
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Afrique	Caribe 6, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional des Amériques	Caribe 5, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de la Méditerranée orientale	Pacífico 3, rez-de-chaussée
8 h 30-9 h 30	Groupe régional de l'Asie du Sud-Est	Caribe 2, rez-de-chaussée
9 h 00-10 h 00	Groupe régional du Pacifique occidental	Caribe 3, rez-de-chaussée
14 h 00-15 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>à huis clos</i>)	ISTMO 4, premier étage
18 h 00-19 h 00	Réunion de coordination de l'Union européenne (<i>à huis clos</i>)	Caribe 5, rez-de-chaussée

Autres réunions

8 h 30-8 h 50 et 18 h 00-18 h 20	Points de presse quotidiens	Pacífico 5, rez-de-chaussée
	Réunions parallèles :	
13 h 30-14 h 45	Des mécanismes de financement innovants pour renforcer la mise en œuvre de la Convention-cadre de l'OMS	Caribe 5, rez-de-chaussée
13 h 30-14 h 45	Lutter contre l'influence des géants du tabac : tactiques utilisées par l'industrie du tabac dans la publicité, le marketing et la promotion pour cibler les jeunes	Caribe 6, rez-de-chaussée

Réunion du Bureau

18 h 15-19 h 00	Réunion du Bureau de la Conférence des Parties (<i>à huis clos</i>)	ISTMO 4, premier étage
-----------------	---	------------------------

Programme de travail

Huitième et neuvième séances de la Commission A **10 h 00 et 15 h 00 – Salle des plénières, salle America 1/2, premier étage**

Point 6 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 6.1 (suite) Application des articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (réglementation de la composition des produits du tabac et réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer) : rapports du Bureau et de l'Organisation mondiale de la Santé

Documents FCTC/COP/10/7 et FCTC/COP/10/5

Point 6.3 Produits du tabac nouveaux et émergents : rapports du Secrétariat de la Convention et de l'Organisation mondiale de la Santé

Documents FCTC/COP/10/9 et FCTC/COP/10/10

Sixième et septième séances de la Commission B **10 h 00 et 15 h 00 – Salle Canal 1, rez-de-chaussée**

Point 8 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 8.8 (suite) Nomination du Chef du Secrétariat de la Convention : rapport du Bureau

Document FCTC/COP/10/23

Point 6 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

[Point renvoyé de la Commission A]

Point 6.2 Publicité en faveur du tabac, promotion et parrainage : représentation du tabac dans les médias de divertissement : rapport du Groupe de travail

Document FCTC/COP/10/8

Point 8 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 8.6 Amendements éventuels au Règlement intérieur de la Conférence des Parties

Document FCTC/COP/10/21

Point 7 (suite) Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale

[Point transféré de la Commission A]

Point 7.2 (suite) Mécanisme d'examen de la mise en œuvre

Document FCTC/COP/10/14

Point 8 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 8.2 (suite) Projet de plan de travail et de budget pour l'exercice 2024-2025

Documents FCTC/COP/10/17 et FCTC/COP/10/INF.DOC./1

Compte rendu des séances du jeudi 8 février 2024

Cinquième séance de la Commission A

Présidence : D^{re} Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande)

La Présidente a ouvert la séance et a informé les participants à la Commission qu'une séance de nuit aurait lieu jeudi de 19 heures à 22 heures afin de faire avancer le débat sur les points de l'ordre du jour.

Elle a annoncé que, conformément à la décision du Bureau, le point suivant de l'ordre du jour serait transféré à la Commission B :

- 7.3 : Contribution de la Convention-cadre de l'OMS à la promotion et à l'exercice des droits humains (point proposé par une Partie)

Point supplémentaire de l'ordre du jour

Les préoccupations environnementales liées au tabac, conformément à l'article 18 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (point proposé par une Partie)

La Présidente a appelé l'attention de la Commission sur le projet de résolution qui figure dans le document FCTC/COP10/P/CONF./5 Rev.1. À l'invitation de la Présidente, la Partie ayant soumis la proposition a présenté le point supplémentaire et a donné lecture de l'amendement proposé. Les participants ont été invités à faire des observations.

Pour clarifier les choses, la Présidente a invité les Parties ayant soumis la proposition à répondre aux questions soulevées par les Parties. La Présidente a suggéré que le point supplémentaire reste ouvert pour être examiné lors d'une réunion ultérieure, en attendant le traitement des amendements.

La séance a été suspendue.

Quatrième séance de la Commission B

Présidence : D^r Alqahtani Zafer Mansour (Arabie saoudite)

Le Président a ouvert la séance et a indiqué à la Commission que deux points de l'ordre du jour avaient été transférés de la Commission A à la Commission B.

Point 7

Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale
[Point transféré de la Commission A]

Point 7.2 (suite)

Mécanisme d'examen de la mise en œuvre

Le Président a rouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour. La Commission a été invitée à prendre note du rapport figurant dans le document FCTC/COP/10/14 et à examiner le projet de décision inclus dans le document, y compris les amendements spécifiques proposés par le Président tenant compte des observations formulées la veille par les Parties. Le Président a invité le Secrétariat de la Convention à donner des explications et les participants ont été invités à formuler des observations.

Le Secrétariat de la Convention a donné lecture des amendements proposés au projet de décision et a répondu aux questions soulevées. L'examen de ce point de l'ordre du jour a été suspendu, sa reprise étant prévue pour une séance ultérieure de la Commission.

Point 7.3

Contribution de la Convention-cadre de l'OMS à la promotion et à l'exercice des droits humains

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à prendre note du rapport figurant dans le document FCTC/COP10/15 et à examiner le projet de décision proposé par une Partie figurant dans le document FCTC/COP10/P/CONF./3 Rev.1. Le Président a invité les participants à faire des observations. Le Secrétariat de la Convention a répondu aux questions soulevées. Le Président a suspendu l'examen de ce point de l'ordre du jour à la demande de la Commission afin de permettre aux participants d'examiner la question, la poursuite des débats étant prévue pour la séance de l'après-midi.

Sixième séance de la Commission A

Présidence : D^{re} Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande)

Point supplémentaire de l'ordre du jour (suite) Les préoccupations environnementales liées au tabac, conformément à l'article 18 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (point proposé par une Partie)

La Présidente a rouvert le débat sur ce point et a invité les Parties qui avaient demandé à intervenir lors de la séance précédente à prendre la parole.

Il a été donné lecture des amendements proposés au projet de décision figurant dans le document FCTC/COP10/P/CONF./5 Rev.1. L'examen de ce point de l'ordre du jour a été suspendu, sa reprise étant prévue pour la septième séance de la Commission.

Point 6 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 6.1 Application des articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (réglementation de la composition des produits du tabac et réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer) : rapports du Bureau et de l'Organisation mondiale de la Santé

La Présidente a rouvert le débat sur ce point et a invité le D^r Csaba Kontor (Hongrie), Vice-Président, à rendre compte de l'état d'avancement des travaux du groupe de rédaction. Les participants ont été invités à faire des observations.

À l'invitation de la Présidente, le service juridique du Secrétariat de la Convention a expliqué la situation du groupe de travail. La Présidente a passé en revue le contenu des directives partielles pour l'application des articles 9 et 10. Un membre du groupe d'experts a été invité à formuler des observations supplémentaires.

L'examen de ce point de l'ordre du jour a été suspendu, sa reprise étant prévue pour la septième séance de la Commission.

La séance a été suspendue.

Cinquième séance de la Commission B

Présidence : D^r Alqahtani Zafer Mansour (Arabie saoudite)

Point 7 Notification, aide à la mise en œuvre et coopération internationale
[Point transféré de la Commission A]

Point 7.3 (suite) Contribution de la Convention-cadre de l'OMS à la promotion et à l'exercice des droits humains

Le Président a ouvert la séance et a relancé le débat sur ce point de l'ordre du jour. Les participants ont été invités à formuler des observations et le Secrétariat de la Convention a répondu aux questions soulevées. La Commission a pris note du rapport et a approuvé la décision telle qu'amendée. Le Président a clos le débat sur ce point de l'ordre du jour.

Point 8 (suite) Questions budgétaires et institutionnelles

Point 8.8 Nomination du Chef du Secrétariat de la Convention : rapport du Bureau

Le Président a ouvert le débat sur ce point de l'ordre du jour et a invité la Commission à prendre note du rapport figurant dans le document FCTC/COP/10/23 ainsi qu'à examiner le projet de décision en annexe. À l'invitation du Président, les membres du Bureau ont présenté quelques remarques liminaires. Les participants ont été invités à formuler des observations et le Secrétariat de la Convention a répondu aux questions soulevées. En l'absence de consensus, le débat sur ce point de l'ordre du jour a été suspendu. La Commission a décidé de poursuivre la discussion sur ce point lors de sa prochaine séance.

La séance a été suspendue.

Septième séance de la Commission A

Présidence : D^{re} Nuntavarn Vichit-Vadakan (Thaïlande)

Point supplémentaire de l'ordre du jour (suite) Les préoccupations environnementales liées au tabac, conformément à l'article 18 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (point proposé par une Partie)

La Présidente a ouvert la séance et a invité les participants à formuler des observations. Le projet de décision figurant dans le document FCTC/COP10/P/CONF./5 Rev.1 a été approuvé tel qu'amendé, ce qui a clos l'examen de ce point.

Point 6 (suite) Instruments d'application du traité et questions techniques

Point 6.1 (suite) Application des articles 9 et 10 de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac (réglementation de la composition des produits du tabac et réglementation des informations sur les produits du tabac à communiquer) : rapports du Bureau et de l'Organisation mondiale de la Santé

La Présidente a rouvert l'examen de ce point de l'ordre du jour et a invité les participants à formuler des observations. À l'invitation de la Présidente, le service juridique du Secrétariat de la Convention a répondu aux questions concernant la suspension du mandat du groupe de travail. En l'absence de consensus, la Présidente a proposé de reporter l'examen de la question à la prochaine session de la Commission A.

La séance a été suspendue.

Application mobile de la dixième session de la Conférence des Parties

L'application WHO Events pour smartphone et pour ordinateur est maintenant disponible pour la dixième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac. Elle permet d'accéder de façon sécurisée aux documents officiels, aux documents fondamentaux et à toutes les informations pratiques dont les participants et les participantes ont besoin pour prendre part à la dixième session de la Conférence des Parties. Pour plus d'informations, consultez le [Guide de démarrage rapide](#) de l'application, envoyez un courriel à l'adresse fctcappsupport@who.int ou rendez-vous au stand de l'application sur place si vous avez besoin d'aide.

Médias sociaux

Les délégués et les déléguées sont invités à diffuser dans les médias sociaux des informations sur la dixième session de la Conférence des Parties et sur la Convention-cadre, y compris sur l'importance de sa mise en œuvre. Hashtags officiels : il est recommandé d'utiliser le hashtag #COP10FCTC sur X, sur Facebook ou sur d'autres réseaux sociaux.

Questions de procédure

Pour présenter une motion d'ordre, demander un droit de réponse ou présenter une motion de procédure en application du Règlement intérieur de la Conférence des Parties, un membre de délégation doit envoyer un message par SMS ou sur WhatsApp au +41 79 595 97 43 pour les séances plénières, au +41 79 150 38 29 pour les séances de la Commission A et au +41 79 201 21 32 pour les séances de la Commission B. Ces numéros sont opérationnels pendant les séances et doivent être utilisés exclusivement pour les motions d'ordre, les demandes de droit de réponse ou d'autres motions de procédure. Les messages seront transmis rapidement au Président ou à la Présidente.

Courriels utiles

Séance plénière : cop10-mop3@who.int

Commission A : fctcComA@who.int

Commission B : fctcComB@who.int

Badges

Les participantes et les participants pourront retirer leur badge avant l'ouverture de la session au bureau des inscriptions situé au rez-de-chaussée du Centre de congrès de Panama. Le bureau des inscriptions sera ouvert :

- du lundi 5 février au vendredi 9 février, de 8 heures à 18 heures ;
- le samedi 10 février, de 8 heures jusqu'à la clôture de la session.

Un service de navette gratuit sera disponible entre les hôtels officiels et le Centre de congrès de Panama.

Annonces

Dispositions concernant la conduite des discussions en séance plénière et pendant les séances des Commissions A et B

Pour la conduite des séances plénières, un système inspiré des feux de circulation permettra de contrôler les temps de paroles des délégués et des déléguées. Les déclarations en séance plénière sont limitées à trois minutes (330 mots) en cas d'intervention à titre individuel et à quatre minutes (440 mots) en cas d'intervention au nom d'une Région de l'OMS.

Interventions

Veillez remettre le texte de toute intervention aux messagers qui viendront le chercher à votre siège une fois que vous aurez pris la parole, ou bien envoyer le texte de votre intervention par courriel, le cas échéant, à l'adresse ftcrecords@who.int.

Interprétation et déclarations

L'interprétation est assurée dans les six langues officielles des Nations Unies (l'anglais, l'arabe, le chinois, l'espagnol, le français et le russe). Les délégués et les déléguées sont priés d'envoyer le texte de leur déclaration à l'adresse interpret@who.int au moins 30 minutes à l'avance. Cela ne les empêche pas de s'écarter du texte qu'ils auront fourni au moment de leur intervention, mais facilite la clarté et la fiabilité de l'interprétation dans les langues officielles. Lors de l'envoi de la déclaration par courriel merci de préciser, en objet du message et dans le titre de la déclaration jointe, le nom du pays ou du groupe, la séance (par exemple « plénière », « Commission A » ou « Commission B ») et le point de l'ordre du jour auquel se rapporte l'intervention. Les délégués et les déléguées sont priés de respecter un débit de parole normal. Un débit de parole rapide risque de nuire à la clarté et à l'exactitude de l'interprétation. Les déclarations soumises à l'avance sont considérées comme confidentielles et, aux fins des actes officiels, c'est l'intervention telle qu'elle a été prononcée qui fait foi.

Distribution des documents

Les documents pour la session peuvent être téléchargés [ici](#). Les délégués et les déléguées doivent prendre leurs dispositions pour imprimer leurs documents si nécessaire.

Un portail de documentation en ligne sécurisé et restreint est disponible sur la page Web consacré à la dixième session de la Conférence des Parties pour permettre aux délégués et aux déléguées d'accéder à la documentation des sessions à l'aide d'un nom d'utilisateur et d'un mot de passe qui leur seront communiqués par le Secrétariat de la Convention.

Réservations de salles

Les locaux pouvant accueillir les réunions bilatérales ou privées sont en nombre limité. Sur demande, des salles peuvent néanmoins être affectées par le Secrétariat de la Convention pour certaines réunions. Malheureusement, l'interprétation ne pourra pas être assurée pour ces réunions. Les demandes seront traitées dans l'ordre d'arrivée.

Les demandes de salle de réunion doivent être envoyées au Secrétariat de la Convention dès que possible – au plus tard 24 heures avant la réunion – à l'adresse cmpmail@who.int, en indiquant la date et l'heure de la réunion, la durée de la réunion, le nombre de participantes et de participants et le nom de l'organisateur (Partie ou observateur).

Liste des participants et des participantes

La liste provisoire des participants et des participantes est disponible sur le site Web de la Convention-cadre de l'OMS à l'adresse :

<https://storage.googleapis.com/who-fctc-cop10-source/Additional%20documents%20-%20Diverse/fctc-cop10-div-1-en.pdf>. Cette liste a été établie sur la base des pouvoirs en bonne et due forme remis au Secrétariat de la Convention jusqu'au dimanche 4 février à midi. En cas de changement officiel des coordonnées et de la composition d'une délégation, le Secrétariat de la Convention demande qu'il soit apporté directement dans le système d'inscription.

Services disponibles au Centre de congrès

Bureau d'information : il sera situé au rez-de-chaussée du Centre de congrès et permettra aux participantes et aux participants d'obtenir des informations sur divers sujets. Le bureau d'information peut également orienter les participantes et les participants vers d'autres services, notamment pour les voyages, les services postaux, les soins médicaux et la communication. Les objets perdus peuvent être remis ou récupérés au bureau d'information.

Wi-Fi : le Centre de congrès est doté d'une connexion Wi-Fi.

Eau potable : des fontaines sont installées partout dans le Centre de congrès. Pour que l'ensemble des participants et des participantes puissent boire facilement, les différentes salles seront également équipées de fontaines. Les participants et les participantes pourront remplir la bouteille fournie dans le sac de conférence qui leur sera remis au moment de l'inscription. Pour information, l'eau du robinet est potable dans toutes les villes du pays.

Salle de pause : le Centre de congrès est doté d'une salle de pause destinée à la méditation ou à la prière pour les participants et les participantes qui souhaitent prier, méditer ou se détendre.

Restauration : le déjeuner sera assuré par le pays hôte du lundi 5 février au samedi 10 février. Un café sera disponible au Centre de congrès.

Numéros d'urgence et numéros utiles à Panama

- Centre de congrès : tél : + 507 308 8888
- Police : 104
- Ambulances : 103
- Pompiers : 103
- Service médical : un service médical d'urgence sera ouvert au Centre de congrès pendant la Conférence, de 7 heures à 18 heures les jours où il n'y a pas de sessions en soirée, et jusqu'à 23 heures si des sessions se déroulent en soirée. Les délégués et les déléguées ayant besoin de soins médicaux urgents à l'extérieur du Centre de congrès sont invités à appeler le 911 ou le CRUEM (Centro Regulator de Urgencias y Emergencias Médicas) au : +507 512 9219 ou au +507 6330 5577.

= = =